

Elaboration du SAGE Adour aval et projets territoriaux

Bureau du SAGE Adour aval du 11 avril 2016 Relevé de discussions

Rappel de l'ordre du jour :

- Modifications de la composition de la CLE et du Bureau
- Retour sur les travaux des commissions thématiques
- Etudes complémentaires : inventaire des zones humides et analyse socio-économique → discussions sur les cahiers des charges et sur le financement des études

Liste des personnes présentes : *Cf. liste d'émargement jointe*

Diaporama diffusé en séance : *Cf. diaporama joint*

✓ Modifications de la composition de la CLE et du Bureau

Deux modifications dans les désignations à la Commission Locale de l'Eau du SAGE ont été proposées :

- suite aux élections régionales, la Région ALPC a désigné Mathieu Bergé, en remplacement de Sylvie Salabert, pour siéger au sein de la CLE ;
- la communauté de communes du Seignanx a désigné Marie-Ange Delavenne pour remplacer Isabelle Cazalis au sein de la CLE.

Un arrêté préfectoral de modification de la composition de la CLE sera signé prochainement.

Les deux personnes précédentes étaient également membres du Bureau du SAGE. Madame Delavenne et Monsieur Bergé nouvellement désignés sont volontaires pour continuer de siéger au sein du Bureau. Aussi, ces propositions seront faites à la CLE lors de sa prochaine réunion pour convenir de la nouvelle composition du Bureau.

Il est enfin précisé que la notion de suppléants n'existe pas pour la CLE. Un membre de la CLE dans l'impossibilité de participer à une réunion peut donner pouvoir à un autre membre de la CLE appartenant au même collège.

✓ Retour sur les travaux des commissions thématiques

Marie Bareille rappelle les sujets abordés lors de chacune des 4 commissions thématiques du SAGE (qualité, milieux, fonctionnement du fleuve, aménagement du territoire) et les principaux points qui sont ressortis des discussions → *cf. détails dans le diaporama*.

Lors de ces 4 réunions, l'idée des études complémentaires « inventaire des zones humides du territoire du SAGE Adour aval » et « analyse socio-économique du territoire et du SAGE Adour aval », qui seront proposées à la CLE lors de sa prochaine réunion, avait été présentée ; elles ont reçu un accueil favorable.

Les comptes rendus de ces réunions sont disponibles au téléchargement sur le site de l'Institution Adour.

Cette présentation n'amène pas de remarques particulières de la part des participants.

✓ Etudes complémentaires : cahier des charges et financements

Inventaire des zones humides du territoire du SAGE Adour aval → *cf. diaporama*

Marie Bareille présente le contenu du cahier des charges qui a été travaillé avec le Forum des Marais Atlantiques (missionné par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour apporter un soutien et une expertise aux porteurs de projets sur les zones humides) et le comité technique du SAGE.

Il est également précisé qu'un cahier des charges « type » de l'Agence de l'Eau doit être respecté pour pouvoir bénéficier des aides de l'Agence ; il est en cours d'actualisation avec l'appui du Forum des Marais Atlantiques. Le CCTP pour le SAGE Adour aval devra in fine être ajusté avec ce cahier des charges de l'Agence (rendu prévu mi-Avril).

Le CCTP présente les critères prévus par la réglementation pour reconnaître l'existence effective d'une zone humide (critères de végétation ou de pédologie caractéristiques). Il précise et définit ensuite les zones humides ciblées par l'étude, à savoir dans une première étape les zones humides probables (présagées à partir d'analyses bibliographiques et cartographiques), pour arriver in fine à la connaissance des zones humides réelles (dont l'existence a été vérifiée par des relevés de terrain).

L'objectif est de faire l'inventaire de ces zones humides réelles, c'est-à-dire de les cartographier et de les caractériser (décrire) au mieux. Il ne s'agit pas de les délimiter de manière précise ce qui se ferait plutôt dans l'objectif d'une application de la police de l'eau (lors de projets d'aménagement par exemple).

L'échelle d'exploitation des données finale proposée est le 1/10 000^{ème}. Cette échelle permet d'avoir une précision intéressante pour une connaissance précise pour le SAGE et une revalorisation dans les documents d'urbanisme par exemple, ce qui ne serait pas évident avec une échelle de travail au 1/25 000^{ème} par exemple. Ceci dit, même au 1/10 000^{ème}, tout porteur de projet ne sera pas exempt de réaliser une délimitation plus précise au sens de la police de l'eau notamment, dans un dossier réglementaire spécifique (étude d'impact). Enfin, l'échelle au 1/5000^{ème}, plus précise et se rapprochant de la délimitation pour une application de la police de l'eau, peut être source de contentieux et de désaccord avec les acteurs de terrain et n'est pas retenue pour la présente étude.

L'étude se déroulerait en plusieurs phases :

- Une première phase serait menée en commun pour les 3 SAGE portés par l'EPTB Institution Adour, et consisterait à récupérer et analyser les données pré-existantes sur les territoires et à mettre en place une base de données commune pour tout le bassin de l'Adour.
NB : le coût de cette phase sera partagé entre les 3 territoires des SAGE Adour amont, Midouze et Adour aval ;
- Une deuxième phase spécifique au SAGE Adour aval consisterait à réaliser dans un premier temps la cartographie des zones humides probables (sur la base d'analyses

bibliographiques, cartographiques, etc.) puis la cartographie et la caractérisation des zones humides réelles sur la base d'investigations de terrain ;

- Une troisième phase consisterait à réaliser une concertation sur le territoire Adour aval (auprès des communes, du monde agricole, etc.) sur la base de la cartographie obtenue en phase 2 ;
- Enfin, la dernière phase permettrait d'établir des priorisations parmi l'ensemble des zones humides inventoriées, ce qui s'avère souvent nécessaire pour prévoir des mesures justes et réellement utiles dans le SAGE.

Les deux dernières phases seront présentées comme « conditionnelles » dans le marché public, pour avoir la possibilité de ne pas les faire réaliser par le bureau d'études si les coûts dépassaient significativement l'enveloppe prévue. Ceci dit, il sera tout de même probablement indispensable de les réaliser, à minima donc en interne.

Le suivi de l'étude sera assuré par le comité technique (auquel seront associés d'éventuels experts utiles), le Bureau et la CLE du SAGE. Des rendus réguliers seront réalisés auprès de ces instances de suivi. La CLE restera l'instance de validation des différentes étapes de l'étude.

L'étude devrait durer 18 à 24 mois, soit jusqu'à fin 2017/mi 2018.

Discussions du Bureau :

Il apparaît primordial d'identifier au mieux les données déjà existantes sur le territoire, dont certaines pourront peut-être être suffisamment précises et récentes pour identifier aisément des zones humides réelles.

Certaines interrogations ou craintes sont exprimées concernant la production de cette connaissance sur les zones humides. Il est bien rappelé que la cartographie de l'état des lieux du SAGE ne sera pas opposable. Seules les cartographies que la CLE souhaitera associer à des dispositions du PAGD ou à des règles du règlement du SAGE le seront. Il est précisé que ces dispositions ou règles seront le résultat du travail et de la concertation menés en CLE.

Il est cependant demandé que soit discutée en CLE la question de la diffusion/mise à disposition de ces données sur les zones humides lorsqu'elles auront été produites. La CLE pourra si elle le souhaite définir des conditions et un protocole de mise à disposition des données.

Une question est également soulevée pour savoir si la connaissance de zones humides en secteur agricole peut compromettre l'exploitation en place. Il est précisé que lorsque le SAGE deviendra opposable, ceci ne se fera pas de manière rétro-active sur les projets ou activités passés ou déjà existants (seuls les SCOT auront l'obligation de se mettre en compatibilité avec les objectifs du SAGE dans un délai de 3 ans). Le SAGE sera opposable aux installations, ouvrages, travaux ou activités à venir suite à sa date d'approbation.

L'activité agricole en zone humide ou à proximité des cours d'eau est déjà soumise à la loi sur l'eau, même en l'absence d'une cartographie sur les zones humides. L'existence de cette cartographie ne viendra pas complexifier ou durcir la réglementation déjà applicable.

Ces éléments seront bien précisés en réunion de CLE (quelle utilisation de la cartographie produite ? Quels impacts pour les documents d'urbanisme ? Quelles implications pour les projets d'aménagements, ou pour les activités déjà existantes en zones humides ? Etc. → cf. diaporama).

Enfin, concernant les bases de données numériques et cartographiques qui seront produites, il est précisé qu'il convient de choisir les formats les plus universels pour un partage et une revalorisation ultérieure des données.

Analyse socio-économique du territoire et du SAGE Adour aval → cf. diaporama

Le CCTP a été travaillé à partir du « guide pratique pour la mise en œuvre d'analyses socio-économiques en appui à l'élaboration des SAGE et contrats de rivière » des Agences de l'Eau, duquel ont été extraits les éléments utiles pour le territoire Adour aval. Il a également été travaillé avec le comité technique du SAGE.

Les objectifs de l'étude, qui se déroulerait en 3 phases, sont de :

- Caractériser d'un point de vue socio-économique le territoire Adour aval et analyser les circuits de financement de l'eau ; réaliser un parallèle économique et financier à l'état des lieux « environnemental » du SAGE Adour aval, qui permettra de mieux comprendre le territoire y compris dans sa dimension socio-économique ;
- Analyser les différents scénarios et stratégies possibles pour le SAGE et aider la CLE dans ses choix ; évaluer les coûts, l'efficacité et les bénéfices des différentes mesures envisagées par la CLE pour l'aider dans ses choix ;
- Mettre au point d'un point de vue économique le scénario final qui sera retenu par la CLE dans le PAGD et le règlement (chiffrage des mesures, etc.).

D'après le retour d'expérience d'autres SAGE ayant réalisé ce type d'études, il apparaît primordial de cibler rapidement dans le déroulé de l'étude les enjeux et sujets prioritaires sur lesquels devra se concentrer l'étude, pour éviter de se disperser et de perdre en efficacité. L'étude doit se concentrer sur des enjeux de territoire majeurs pour lesquels il y a un vrai débat au sein de la CLE.

Une annexe au CCTP décrit de manière brève les enjeux généraux du territoire puis cible et développe quelques enjeux plus précis qui pourraient être majeurs et pourraient nécessiter en particulier des éclairages socio-économiques. Cette annexe a pour objectif de permettre au futur prestataire d'appréhender dès le début de l'étude le territoire Adour aval et les sujets sur lesquels il sera probablement amené à travailler. La CLE pourra plus précisément orienter les travaux du bureau d'études après les résultats de la phase 1.

Discussions du Bureau :

Dans les objectifs généraux proposés dans le cahier des charges, il est évoqué l'idée que l'étude puisse alimenter les débats sur l'eau de manière générale, au-delà des travaux pour le SAGE, et puisse également servir les autres politiques publiques de l'eau et de l'aménagement. Il est cependant bien précisé que ce n'est pas un objectif prioritaire qui sera poursuivi de manière « pro-active », mais simplement une possibilité si d'autres acteurs souhaitent se saisir des éléments de réflexions issus de cette analyse économique.

La rédaction du cahier des charges sera bien reprise dans ce sens afin d'éviter toute confusion.

Financement des études complémentaires → cf. diaporama

Marie Bareille indique que les EPCI vont être sollicités pour connaître leur souhait de participer au financement de ces deux études complémentaires, à l'image de ce qui existe pour l'animation du SAGE. Elle propose un tableau des montants qui seraient à la charge de chaque EPCI (cf. diaporama), ces montants étant prévisionnels et devant être confirmés suite aux marchés. Ils donnent un ordre de grandeur. La participation serait demandée en 1 fois pour chaque étude, au solde du marché (en 2017 ou 2018 a priori).

Un courrier sera adressé prochainement aux présidents des EPCI pour sollicitation officielle (après la CLE qui doit valider au préalable le lancement des études).

SAGE Adour aval et projets territoriaux

Réunion du Bureau – lundi 11 avril 2016

- . *Modification de la composition de la CLE et du Bureau*
- . *Retour sur les commissions thématiques*
- . *Études complémentaires : inventaire des zones humides
analyse socio-économique du territoire*

Document rédigé et diffusé par Marie Bareille (animatrice du SAGE) le 11 avril 2016

www.sage-adouraval.fr

Commission QUALITE

→ 31 participants

Sujets abordés :

Masses d'eau et qualité DCE / SDAGE
Qualité bactériologique et eaux de baignade
Suivis, études, programmes de recherche ayant été réalisé sur l'Adour
Assainissement collectif
Assainissement non collectif
Eau potable
Agriculture
Industrie
Déchets flottants
Les eaux souterraines

Points ressortant des débats :

- Beaucoup de questions et de doutes soulevés sur la qualité de l'eau de l'Adour
- De nombreux travaux ou études à considérer
- Beaucoup de craintes exprimées par certains acteurs

Accueil favorable à la proposition de l'étude complémentaire « analyse socio-économique du territoire et du SAGE Adour aval ».

Commission MILIEUX

→ 20 participants

Sujets abordés :

Inventaires et zonages sur le territoire (ZNIEFF, N2000, etc.)
 La gestion des cours d'eau
 La gestion des zones humides et des barthes
 Etat de la connaissance sur les zones humides
 Continuité écologique
 Présentation du PLAGEPOMI
 Biodiversité

Points ressortant des débats :

- Question sur la gestion des digues de l'Adour et sur l'implication de l'Institution Adour → ce sera un enjeu fort du SAGE
- Mise en évidence de l'importance du maintien d'une activité de pâturage adaptée dans les barthes : enjeu économique et écologique
- Problématique majeure avec la jussie ! Retours d'expériences très divers concernant sa gestion...
 Enjeu majeur pour préserver les secteurs non encore envahis.

Accueil favorable à la proposition des études complémentaires « inventaire des zones humides du SAGE Adour aval » et « analyse socio-économique du territoire et du SAGE Adour aval »



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
 Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Commission FONCTIONNEMENT DU FLEUVE

→ 30 participants

Sujets abordés :

Outils de la Directive Inondation : présentation des 2 TRI/SLGRI
 Les PPRI
 Cartographie de l'aléa inondation
 Lien entre le SAGE et les outils sur les inondations
 La gestion des digues de l'Adour
 Le fonctionnement des barthes et la gestion des ouvrages
 « ce que la CLE peut travailler et discuter dans le cadre de l'élaboration du SAGE »
 La gestion hydrosédimentaire en secteur portuaire

Points ressortant des débats :

- Attente forte d'une réunion de concertation entre les acteurs concernés par le périmètre de la SLGRI du TRI côtier basque
- Question/attente de certains acteurs locaux sur une étude hydraulique du bec des Gaves à l'embouchure de l'Adour (modélisation des phénomènes de crues de l'Adour maritime et affluents principaux)
- Acteurs locaux volontaires pour engager des discussions sur la question de la gestion des ouvrages et des niveaux d'eau dans les barthes

Accueil favorable à la proposition de l'étude complémentaire « analyse socio-économique du territoire et du SAGE Adour aval »



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
 Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Commission AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

→ 27 participants

Sujets abordés :

- Documents d'urbanisme concernés par le territoire Adour aval
- Liens entre le SAGE et les documents d'urbanisme
- Prise en compte de l'eau dans les SCOT – comment le SAGE peut compléter et améliorer ces différents points
 - assainissement et eau potable
 - inondations
 - cours d'eau et zones humides
- Etat de la connaissance sur les zones humides
- Eléments de prospectives : démographie, changement climatique
- Présentation de l'étude « Adour 2050 »

Points ressortant des débats :

- Mise en évidence de l'importance de maintenir des habitats isolés sur certains territoires (ce qui peut sembler en contradiction avec la loi ALUR notamment)
- Eaux pluviales : enjeu important sur le suivi à long terme des aménagements préconisés par les SCOT (maintien et entretien)
- Mise en évidence par le Président de la commission de l'ambition à avoir sur la thématique des zones humides dans le SAGE

Accueil favorable à la proposition de l'étude complémentaire « inventaire des zones humides du SAGE Adour aval »



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Etudes complémentaires

Inventaire des zones humides du territoire du SAGE Adour aval

Comment les reconnaître ? → La réglementation prévoit des critères de végétation (espèce ou habitat) ou de pédologie

Quelles zones humides ? → un vocabulaire à uniformiser : zones humides probables → **réelles** → prioritaires

Quel niveau de connaissance ? → inventaire = cartographier + caractériser ~~délimiter~~ (application police de l'eau)

Quelle échelle de travail ? → exploitation des données jusqu'au 1/10 000ème ? (échelle la plus précise possible évoquée en commission milieux)

Quel périmètre ? → périmètre du SAGE Adour aval

Quelles instances de suivi ? → « COTECH expert » et CLE

Objectifs : améliorer la connaissance

- avoir une connaissance suffisamment solide pour prévoir les bonnes mesures dans le SAGE
- revaloriser la connaissance dans les documents d'urbanisme

Contenu : Phase 1 : *inter-SAGE* → recueil et analyses de données existantes et mise en place d'une base de données pour le bassin de l'Adour
nécessité d'identifier au mieux les données déjà disponibles !

Phase 2 : *SAGE Adour aval* → cartographie des zones humides probables (travaux d'analyses complémentaires)
→ inventaire des zones humides réelles : cartographie + caractérisation, investigations de terrain

Phase 3 : *SAGE Adour aval, phase conditionnelle* → concertation locale

Phase 4 : *SAGE Adour aval, tranche conditionnelle* → proposition de priorisation des zones humides réelles



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Etudes complémentaires

Inventaire des zones humides du territoire du SAGE Adour aval

La présentation à la CLE ; les questions et craintes à anticiper

Quelle utilisation de la cartographie produite ensuite ?

la cartographie de l'état des lieux n'est pas opposable

les cartographies dans le PAGD ou le règlement pourront l'être. Elles seront le résultats des travaux et de la concertation menés en CLE

la connaissance acquise ne vaudra pas « délimitation » de la ZH pour une application de la police de l'eau, qui doit être plus fine

Quelle implication pour les documents d'urbanisme ?

les SCOT devront être rendus compatibles avec les objectifs du SAGE dans un délai de 3 ans

les documents d'urbanisme plus locaux devront être compatibles avec les SCOT

les mesures de mise en compatibilité dans le SAGE seront le résultat des travaux et de la concertation menés en CLE

Quelle implication pour les projets d'aménagement ?

tout projet en zone humide est potentiellement soumis à la loi sur l'eau, qu'il existe ou pas ce type d'inventaire

l'existence de l'inventaire ne vient pas compliquer la réglementation prévue pour les projets d'aménagement



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Etudes complémentaires

Analyse socio-économique du territoire et du SAGE Adour aval

Quel périmètre ? → périmètre du SAGE Adour aval

Quelles instances de suivi ? → COTECH et CLE

Objectifs : contribuer à l'élaboration du SAGE Adour aval ; apport d'éléments de réflexion complémentaires ; aide à la décision pour la CLE
enrichir les débats sur l'eau de manière générale
servir les autres politiques publiques de l'eau et de l'aménagement du territoire

Contenu : Phase 1 → caractérisation économique du territoire Adour aval, éléments de perspectives et analyse du financement de l'eau

= *complément économique et financier à l'état des lieux environnemental du SAGE ; mieux comprendre les enjeux*

Phase 2 → analyse des scénarii du SAGE et aide à la décision pour le choix de la stratégie

= *coût, efficacité, bénéfice des mesures envisagées, capacité financière du territoire ; aide au choix des mesures du SAGE*

Phase 3 → mise au point économique du scénario retenu pour le SAGE

= *chiffrer les mesures, évaluer leurs gains économiques, prévoir si besoin des adaptations économiques*

→ **nécessité d'identifier les sujets prioritaires, les enjeux cibles de l'étude, pour éviter de se disperser !!!**



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

Etudes complémentaires

Le financement des études

Inventaire zones humides : 60 000 € TTC

Analyse socio-économique : 70 000 € TTC

Chaque étude bénéficiera a priori de 80% de co-financement (Agence de l'Eau et Région)

Les 20% restants sont à la charge du maître d'ouvrage « Institution Adour », possibilités de partage avec les 9 EPCI

Proposition d'une implication financière des EPCI sur le sujet : *(si validé, demande de versement au solde des études)*

		inventaire ZH	analyse socio-éco
Agence de l'Eau + Région	80%	48000	56000
Institution Adour	10%	6000	7000
EPCI	10%	6000	7000
total	100%	60 000	70 000

	montant de participation (en euros TTC)			
	répartition (en %)	répartition (en %) ramenée à 10%	inventaire ZH	analyse socio-économique
ACBA	32,14	3,214	1928	2250
CC Nive Adour	9,75	0,975	585	683
CC Pays de Hasparren	17,5	1,75	1050	1225
CC Errobi	3,33	0,333	200	233
CC Seignanx	10,11	1,011	607	708
CC Pays de Bidache	4,1	0,41	246	287
CC MACS	13	1,3	780	910
CC Pays d'Orthe	7,83	0,783	470	548
CA Grand Dax	2,24	0,224	134	157
TOTAL	100	10	6000	7000

À minimiser car phase inter-SAGE ↙



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 59 46 51 87 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : adouraval@institution-adour.fr - www.sage-adouraval.fr

SAGE Adour aval et projets territoriaux

Bureau du SAGE Adour aval

11 avril 2016 – Sainte-Marie-de-Gosse

Feuille de présence

<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Structure</u>	<u>Coordonnées e-mail</u>
Jean Luc	Sauv Jean	CA 64	jsauvjean@wanadoo.fr
Jerome	GOULLETOT	DREAL ALPC	jerome.goulletot@developpement-durable.gouv.fr
André	Sté Marie au nom de	C. Régional Rathieu Berge	mathieu.berge@laregion-alpc.fr
Fabien	GAILLARDON	SIPBAMA	adourberges@wanadoo.fr
Michel	DUPIN	DDTM 64	michel.dupin@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Jean-Luc	SEMELIN	SEPM 64	JSemelin@hotmail.fr
Maxi-Angé	Delacrenne	Comm. Com. Seignanx	mines.tarnos@gmail.com
Caroline	SARRADE	ARBA Mission AD	c.sarrade@aglo-ct-bay.fr
Valérie	DEQUEKER	ANGLLET ACBA	v.dequeker@anglet.fr
Christophe	RAMBEAU	Agence de l'eau	christophe.rambeau@eau-adour-garonne.fr
Raymond	POUYANWÉ	Président syndicat des Berges de l'Adour et de ses affluents	adourberges@wanadoo.fr

